

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS82

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 2

ANNEXE

À l'alinéa 127, substituer aux mots :

« plus accessible l'information »

les mots :

« l'information plus accessible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.